



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.5 - Extension des garages ateliers du métro - Phase 2 - Avenant n° 1 au marché n° W 2014 11960 M conclu avec l'entreprise ARTEL - Lot 4 : Serrurerie - Menuiseries métalliques - Menuiseries extérieures - : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.3 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise ARTEL, le marché n° W 2014 11960 M, pour un montant de 259.764,30 € HT, pour les travaux du Lot 4 : Serrurerie - Menuiseries métalliques - Menuiseries extérieures dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de notifier la modification des délais d'exécution du marché et de décrire les prestations complémentaires au marché initial suivantes :

- Fourniture et pose d'une serrure électrique,
- Fourniture et pose de profilés en support de coffrets électriques,
- Fourniture et pose de cadres métalliques pour les regards des colonnes de vérins,
- Fourniture et pose d'une clôture pour protéger le cheminement piéton entre voies.

Modification des délais d'exécution

Délai global

Pour tenir compte du planning recalé des travaux de la phase 2, le délai global est prolongé jusqu'au 20/11/2015.

Cette prolongation du délai global est sans impact sur les prix du marché.

Délai partiel n°2 : mise en service nouvelles voies d'atelier

Pour tenir compte du planning recalé des travaux de la phase 2, le délai partiel n°2 est prolongé jusqu'au 17/08/2015.

Cette prolongation du délai partiel est sans impact sur les prix du marché.

Prestations complémentaires

Fourniture et pose d'une serrure électrique

La nouvelle porte d'accès à l'atelier doit être munie d'un contrôle d'accès selon les standards de l'existant.

Pour cela, il faut mettre en place une serrure électrique.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 374,12 € H.T.

Fourniture et pose de profilés en support de coffrets électriques

Dans l'enceinte de l'atelier, certaines maintenances nécessitent que les rames soient alimentées électriquement.

Ces alimentations sont réalisées par des coffrets électriques qui doivent être suspendus sur des structures métalliques.

La fourniture et pose de ces structures, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire 1 534,44 € HT.

Fourniture et pose de cadres métalliques pour les regards des colonnes de vérins

Dans le marché initial du lot « gros œuvre », il était prévu la mise en place de regards 30x30cm afin de permettre l'alimentation des colonnes de vérins (16 unités).

Non appropriés, ces ouvrages doivent être agrandis (taille triplée) pour correspondre aux besoins des colonnes de vérin fournis par le titulaire du lot « Equipement d'atelier ».

Ainsi, il n'est plus possible d'utiliser des éléments préfabriqués ; les regards à mettre en place doivent être façonnés sur place.

L'entreprise de serrurerie doit donc fournir les cadres et couvercle de ces regards.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une rémunération complémentaire 4 559,36 € HT.

Fourniture et pose d'une clôture pour protéger le cheminement piéton entre voies

Un cheminement pour les piétons est prévu pour aller de l'atelier jusqu'aux armoires d'aiguille.

Celui-ci doit être protégé afin de permettre de l'utiliser alors que les voies sont sous tension. Ainsi, il doit être mis en place de potelets et chainette au lot serrurerie (160 ml).

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 9 009,84 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	259 764,30 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	16 477,76 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant)	276 242,06 € H.T.
---	-------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 16 477,76 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 259 764,30 € H.T. à 276 242,06 € HT soit une augmentation de 6,34 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 9 septembre 2015 émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11960 M.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11960 M conclu avec l'entreprise ARTEL.

* *
*

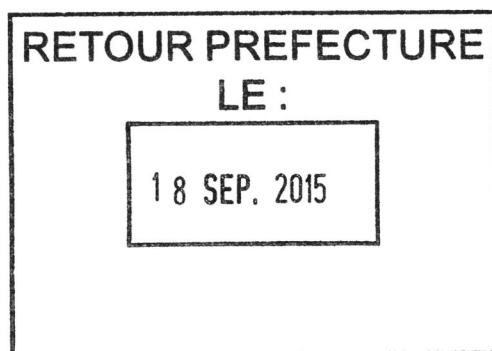
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2014 11960 M conclu avec l'entreprise ARTEL pour un montant de 16 477,76 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 2
Extension des ateliers du métro
Borderouge



AVENANT N° 1 AU
LOT 04 – SERRURERIE – MENUISERIES METALLIQUES
- MENUISERIES EXTERIEURES

JUILLET 2015

N° MARCHE N° W 2014 11960 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	C.BADETS		
	APPROUVE PAR	DATE	
		17/07/2015	
		FORMAT	PHASE
			DET
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
			A

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	C. BADETS	17/07/2015	Création du document

Article I. Objet de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet de notifier la modification des délais d'exécution du marché et de décrire les prestations complémentaires au marché initial.

Article II. Délais d'exécution**Délai partiel n° 2 de Mise à disposition des lignes de vérins :**

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations relatives au délai partiel n° 2 de « mise en service des nouvelles voies d'atelier » est fixée au 17/08/2015.

Délai global :

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations relatives au délai global est fixée au 20/11/2015.

Article III. Impact financier**Impact financier pour travaux supplémentaires :**

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 04 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveau :

- **Fourniture et pose d'une serrure électrique dans la porte d'accès menant à la cage d'escalier de l'extension de l'atelier depuis l'extérieur. Ce système permettra de gérer le contrôle de l'accès à l'atelier .**

Montant : 1 374,12 € HT.

- **La fourniture et la pose de deux poteaux HEA galvanisé 120 mm permettant la pose des coffrets PAT 4 et 5 des lignes de vérin VA24 et VA25**

Montant : 1 534,44 € HT.

- **La fourniture et la pose de cadres métalliques situés en tête des regards des colonnes de levage permettant la mise en place de tampons pour fermer ces derniers**

Montant : 4 559,36 € HT.

- **La fourniture et pose de potelets métalliques servant de supports à des chaînes permettant de matérialiser le cheminement piéton d'accès aux armoires d'aiguilles lorsque les voies sont sous tensions.**

Montant : 9 009,84 € HT.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le nouveau montant du marché est de 276 242,06 euros HT soit une augmentation de 16 477,76 € HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur